



École secondaire publique  
**Omer-Deslauriers**

159, promenade Chesterton  
Nepean, (Ontario) K2E 7E6  
Tél : 613-820-0992  
deslauriers@cepeo.on.ca  
omer-deslauriers.cepeo.on.ca



# Politique d'intégrité intellectuelle

## 1. Philosophie de la politique

### ➤ Description générale

La présente politique a pour but de définir les principes directeurs de l'IB en lien avec l'intégrité intellectuelle, tels *qu'entretenus* par les membres de notre communauté scolaire. En tenant compte des exigences du Ministère de l'éducation de l'Ontario (MÉO) ainsi que des politiques systémiques du Conseil scolaire, le CEPEO, notre établissement véhicule sa philosophie liée à l'intégrité intellectuelle dans le but de permettre à chaque élève de se développer à titre d'apprenant de l'IB.

Tel que définie par l'IB, l'intégrité intellectuelle «est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accordent leur confiance en tant qu'individu. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement éthique dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes.»

Selon, la directive administrative du CEPEO (ENS 02-DA) liée à l'enseignement et à l'évaluation et à la communication du rendement de l'élève, l'honnêteté est une valeur fondamentale de toute société. Le CEPEO est d'avis que l'apprentissage de l'intégrité, de la franchise et du respect de la propriété d'autrui, qu'il s'agisse de biens matériels ou de propriété intellectuelle, doit être intégré à la vie scolaire, à toutes les années d'étude.

À l'ÉSP Omer-Deslauriers, nous nous engageons à développer des apprenants intègres et honnêtes. Nous les accompagnons tout au long de leurs études afin de les guider vers une conduite exemplaire dans leurs devoirs, travaux, projets et évaluations ainsi que de développer chez eux un respect profond de la propriété intellectuelle. En tant qu'adolescents, les apprenants du PEI (programme d'éducation intermédiaire) sont aussi amenés à devenir indépendants et responsables de leurs actes.

En cette ère technologique, l'accès à l'information est facile et pratique. D'un côté, il est de plus en plus facile de s'approprier des propos, des travaux ou des aspects multimédias qui ne sont pas les nôtres. D'un autre côté, nous avons accès à des outils qui nous permettent d'éviter le plagiat et de bien citer nos sources. L'enseignement au Programme d'éducation intermédiaire vise une pédagogie permettant à l'apprenant de mieux comprendre et de mettre en pratique les principes d'intégrité intellectuelle.

## 2. Lien avec le profil de l'apprenant

Tel que présenté dans le profil d'apprenant du programme de l'éducation intermédiaire de l'IB, chaque élève doit développer les qualités du profil de l'apprenant suivantes :

### **Définition tirée du profil de l'apprenant fourni par l'IB**

- **Intègres** : Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.
- **Chercheurs** : Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.
- **Informés** : Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.
- **Réfléchis** : Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

## 3. Terminologie

### ➤ **mauvaise conduite**

**Selon le document «intégrité intellectuelle (2019)»** à la page 4:

«L'IB définit la mauvaise conduite des élèves comme un comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Cela s'entend aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations de l'IB pouvant se produire avant, pendant ou après le déroulement de l'évaluation ou de l'examen, que ce soit sur papier ou sur ordinateur.»<sup>1</sup>

### ➤ **plagiat**

**Selon le document «intégrité intellectuelle (2019)»** annexe 3 à la page 50:

Il y a plagiat lorsque « le candidat présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes »

➤ **tricherie**

Tricher, lors d'une évaluation sommative écrite ou orale ou d'un examen, consiste à «enfreindre certaines règles, certaines conventions explicites ou d'usage en affectant de les respecter». Extrait de la définition du dictionnaire: «Le Petit Larousse, édition 2003, page 103»

➤ **Collusion**

La collusion est définie par l'IB comme un cas où «un élève reproduit le travail d'un pair sans citer la source» (Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, 2014 p. 85). La collusion ne veut pas dire la même chose que la collaboration qui se définit par «l'action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun en partageant des informations».

➤ **Bonnes pratiques (IBO, 2019)**

- Lire et comprendre la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement.
- Établir des calendriers ou des programmes pour gérer les tâches de façon adaptée.
- Tenir des notes ordonnées et consigner les sources consultées pour produire le travail.
- Demander de l'aide ou des conseils aux enseignants ou aux tuteurs en cas de doute sur le référencement des sources.
- Citer ses sources en indiquant clairement les termes, idées, images et œuvres qui proviennent d'autrui, notamment pour les cartes, les tableaux, les compositions musicales, les films, les codes sources et tout autre élément informatique. Consulter le [Guide de méthodologie](#) de l'établissement.
- Reconnaître la contribution d'autrui pour tout matériel utilisé provenant de tiers, qu'il soit copié, adapté, paraphrasé ou traduit.

## 4. Responsabilités

### ➤ De l'établissement

Selon l'IB, les établissements doivent:

- disposer d'une politique d'intégrité intellectuelle;
- programmer des révisions et des mises à jour ;
- s'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune des **attentes de l'IB en matière d'intégrité intellectuelle**;
- s'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune de ce que constitue une mauvaise conduite des élèves;
- s'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune des conséquences éventuelles pour les individus impliqués dans une mauvaise conduite des élèves;
- s'assurer que les élèves assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise conduite ;
- s'assurer que les enseignants et les membres de la direction assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise administration ;
- informer immédiatement l'IB en cas de défaillance du système de stockage du matériel d'examen de l'IB ou d'infraction lors du déroulement des examens, conformément aux procédures décrites dans les documents pertinents pour chaque programme;
- coopérer avec l'IB lors de toute enquête portant sur un éventuel de cas de mauvaise conduite des élèves, en se conformant aux directives fournies par l'IB;
- coopérer avec l'IB lors de toute enquête portant sur un éventuel de cas de mauvaise administration de l'établissement, en se conformant aux directives fournies par l'IB;
- avoir un mécanisme de retour d'information afin de signaler un défaut ou une faille dans la politique et de pouvoir apporter des modifications le cas échéant.

### ➤ De la direction

- mettre en place la politique d'intégrité en collaboration avec la coordination des programmes IB de l'établissement;
- veiller à une compréhension commune de l'intégrité intellectuelle et assurer le perfectionnement professionnel nécessaire à cette compréhension et à la mise en oeuvre de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement;

- assurer le leadership en veillant à la mise en oeuvre cohérente de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement;
- veiller à ce que les activités préparées en lien avec la stratégie de l'établissement menant au respect de l'intégrité intellectuelle soient conformes à la politique permettant à l'élève d'acquérir progressivement les connaissances nécessaires au respect de celle-ci;
- rencontrer les parents et les élèves en début d'année scolaire ou en début de semestre afin de leur présenter la politique d'intégrité intellectuelle;
- rencontrer la coordination lors de l'investigation d'un cas de mauvaise conduite en présence du parent, de l'élève et de l'enseignant de la matière;
- collaborer avec la coordination des programmes IB pendant le processus de mise en information de l'IB;
- appliquer concrètement la politique en cas de mauvaise conduite avérée en présence de la coordination.

#### ➤ De la coordination

- proposer et appuyer la direction dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique
- planifier des rencontres pédagogiques avec les enseignants pour présenter la politique et voir à sa mise en oeuvre;
- fournir des formations à la communauté scolaire (élèves, enseignants, parents et autres membres) en lien avec la politique d'intégrité intellectuelle et concevoir le matériel de soutien nécessaire à celle-ci;
- fournir de l'appui aux enseignants en lien avec la mise en oeuvre de la politique (exemple, utilisation de l'application **Turnitin** afin de vérifier les cas de plagiat);
- La coordination doit s'assurer que tous les travaux des élèves soient convenablement identifiés et entreposés ou enregistrés pour éviter toute erreur lors de leur envoi à l'IB.

#### ➤ Des enseignants

- les enseignants doivent se concerter pour avoir une vision commune de l'intégrité intellectuelle selon le niveau de l'enfant et ce, par l'entremise d'une planification coopérative;
- encourager le morcellement des tâches à long terme afin de guider l'élève dans la tâche et ce, dans le but de permettre à l'élève de travailler de façon progressive afin que l'enseignant puisse fournir des rétroactions pertinentes et fréquentes; cette étape permettra à l'élève de bien respecter les dates d'échéances et avoir la chance de montrer un travail authentique;
- l'enseignant doit consulter le coordonnateur et le bibliotechnicien afin de pouvoir saisir les exigences en matière d'intégrité intellectuelle;
- les enseignants doivent présenter la politique et les concepts de l'intégrité intellectuelle aux élèves et la leur expliquer;

- les enseignants doivent sensibiliser les élèves tout au long de leur parcours à faire preuve d'intégrité intellectuelle et être des modèles pour leurs élèves en appliquant les principes liés à l'intégrité intellectuelle dans leurs matériaux de cours;
- les enseignants doivent mettre au point un plan pour vérifier les recoupements entre les travaux des différents groupes d'élèves qui s'apprêtent à envoyer leurs travaux finaux en vue de l'évaluation, afin d'éviter toute collusion ;
- les enseignants doivent s'assurer que les élèves comprennent ce qui constitue la mauvaise conduite et ses conséquences éventuelles; (tiré du document Intégrité intellectuelle de l'IB pages 15,16);
- les enseignants doivent signaler tous les cas de mauvaise conduite de leurs élèves à la coordination du BI et à la direction.

➤ **Des élèves**

- l'élève doit remettre des travaux authentiques et citer les sources;
- l'élève doit prendre connaissance des principes de la politique d'intégrité intellectuelle et attester son engagement envers les principes sous-jacents en signant un contrat d'engagement;
- l'élève doit respecter les principes de la politique d'intégrité intellectuelle dans tous les travaux;
- l'élève doit effectuer l'intégralité des travaux, tâches, examens et questionnaires de façon honnête et en faisant de leur mieux ;
- l'élève doit montrer une utilisation responsable d'Internet et des plateformes de médias sociaux associées, (tiré du document Intégrité intellectuelle de l'IB page 18).

➤ **Des parents**

- les parents doivent prendre connaissance de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement;
- les parents doivent comprendre ce qui constitue la mauvaise conduite des élèves et ses conséquences;
- les parents doivent s'abstenir d'apporter ou d'obtenir de l'aide pour la réalisation du travail de leurs enfants, (tiré du document Intégrité intellectuelle de l'IB page 20).
- les parents doivent appuyer leurs enfants dans la compréhension de la politique d'intégrité intellectuelle dans la mesure du possible et les encourager au respect de celle-ci.
- les parents doivent veiller à ce que leur enfant gère bien son temps à domicile afin d'éviter de recourir au plagiat pour respecter les échéances.

## 5. Prévenir les fraudes

Afin que les élèves prennent conscience de la politique d'intégrité intellectuelle, il faut qu'ils comprennent les principes de la propriété intellectuelle, de l'honnêteté et de l'intégrité. Pour atteindre cet objectif, les enseignants devraient enseigner ces principes en classe, morceler le travail en plusieurs étapes, donner des rétroactions fréquentes et pertinentes, pouvoir ainsi vérifier le respect de l'échéancier et l'authenticité du travail.

La politique ainsi que la terminologie doivent être enseignées explicitement dans tous les cours.

## 6. Conséquences

Avant de procéder aux conséquences, la coordination et la direction doivent vérifier si la politique fut explicitement enseignée en classe. Quand un cas de mauvaise conduite est repéré, que ce soit pour la remise d'un travail, d'un test sommatif écrit ou oral ou lors d'un examen, l'enseignant doit en discuter avec la coordonnatrice et la direction. Advenant que l'élève n'ait pas respecté les principes d'intégrité intellectuelle malgré l'appui de son enseignant, la direction applique **la politique de discipline progressive**:

- rencontre avec l'élève pour tenter de comprendre la situation et de lui rappeler la gravité et les conséquences potentielles de son geste;
- déterminer si, et de quelle façon, l'élève pourra reprendre une évaluation ou refaire un travail qui doit être au moins équivalent, en termes d'exigences, à l'original;
- informer les parents de la situation;
- offrir à l'élève le soutien pour éviter que la situation se reproduise (p. ex. formation, documentation, consultation avec les enseignants ou le bibliothécaire, etc.).

En tenant compte des « quatre facteurs suivants :

- l'année d'études de l'élève,
- le niveau de maturité de l'élève,
- le nombre et la fréquence des incidents, et
- les circonstances particulières de l'élève.» (Tiré de faire croître le succès, page 53).

De plus, la direction veillera à ce que l'intégrité intellectuelle fut enseignée de façon explicite en salle de classe avant d'attribuer une conséquence à l'élève.

### ➤ Conséquences pour plagiat ou tricherie malgré les mesures mises en place

Si, malgré toutes les mesures mises en place, des cas de plagiat ou de tricherie étaient détectés de nouveau, la direction doit informer l'élève des conséquences auxquelles il ou elle s'expose. De la 7<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup> année : la note de « 0 » pourra être attribuée au travail de l'élève avec l'approbation de la direction.

## 7. Révision de la politique d'intégrité intellectuelle à l'école secondaire publique Omer-Deslauriers

La politique d'intégrité intellectuelle sera révisée et mise à jour chaque année par l'équipe administrative l'école secondaire publique Omer-Deslauriers en collaboration avec la coordination des programmes de l'IB.

### Références

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. -- *Intégrité intellectuelle*. [En ligne]. -- [ibo.org](http://ibo.org) [Consulté le 28 mai 2020].

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. --L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB. [En ligne]. -- [ibo.org](http://ibo.org) [Consulté le 28 mai 2020].

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO. -- *Évaluation et communication du rendement de l'élève*. [En ligne]. -- [shorturl.at/crBR5](http://shorturl.at/crBR5) [Consulté le 28 mai 2020].

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO. -- *Recueil des politiques ENS02-DA: Discipline progressive et promotion d'un comportement positif*. [En ligne]. -- [www.cepeo.on.ca](http://www.cepeo.on.ca) [Consulté le 28 mai 2020].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. -- *Faire croître le succès*. [En ligne]. -- [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca) [Consulté le 28 mai 2020].